protestants, comme une sorte de litanie pour servir de confirmation à ses arguments. L'autorité, la dignité et la prééminence du siège de saint Pierre y sont célébrées dans une cinquantaine de

variantes (1).

Le Pape y est nommé « le patriarche universel (2) », « le souverain prêtre (3) », « le prince des Evêques (4) », « le vicaire de Jesus-Christ (5) », « le confirmateur de la foi des chrétiens (6) », « la bouche du Christ (7) », « le siège suprême qui ne peut ètre jugé par aucun autre (8) ». « Abraham par le patriarcat (9) », « Melchisedech par l'ordre (10) », « Moïse par l'autorité, Pierre par la puissance, Christ par l'onction, porte-clefs de la maison de Dieu, pasteur de tous les pasteurs (11) ».

Dans ces mots, conclut admirablement Bossuet, vous enteudez saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, etc., le Concile de Chalcédoine et les autres, l'Afrique. les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble (12).

Du reste, ce que la tradition nous transmet comme une croyance des siècles, l'histoire nous le révèle à son tour comme la pratique constante de la Papauté. C'est un droit qu'elle a perpétuellement revendiqué, qu'elle a universellement exercé. Nous voyons, à l'origine, le Pape saint Clément condamner les abus qui s'introduisent dans l'Eglise de Corinthe et le Pape saint Victor trancher la question de la Pâque. Ce sont les Papes, et les Papes seuls, qui prononcent en souverain dans les causes de la foi et dans celles de la discipline. Pas une hérésie qui ne soit portée à leur tribunal, soumise à leur jugement. Pas un concile qui s'arroge le pouvoir de s'assembler sans leur autorisation, de tenir ses séances sans la présidence de leurs légats, d'attribuer à ses décrets une valeur quelconque sans leur approbation. Ils édictent des lois pour l'Eglise universelle; c'est une prérogative que personne ne leur conteste, que personne n'usurpe. C'est à eux qu'en appellent les Athanase, les Basile, les Chrysostome, quand la persécution les traque.

Gardiens de la pureté des mœurs comme de l'intégrité de la foi, ils s'arment, quand il le faut, des rigueurs de l'excommunication; ils ont une telle conscience de l'étendue de leurs pouvoirs que leurs avertissements, et même leurs sentences, n'épargnent pas les têtes couronnées; ce devoir à leurs yeux est si impérieux que ni les

menaces, ni les tourments ne peuvent les faire fléchir.

Et c'est à bon droit que l'Eglise elle-même resume ce bel ordre de choses, quand elle chante à la fête du premier de tous les Papes : « Pierre, tu es le pasteur suprême des brebis, le prince des Apôtres, c'est à toi que Dieu a confié les clefs du royaume des cieux (13). »

Rien n'est donc plus certain, N. T. C. F., la Papauté, c'est le souverain pouvoir directement et immédiatement communiqué par

⁽¹⁾ Controverses, Discours 39c. — (2) S. Léon. — (3) Conc. de Chalcéd. — (4) Ibid. — (5) S. Jérôme. — (6) Id. — (7) S. Chrysostome. — (8) S. Léon. — (9) S. Ambroise. — (10) Conc. de Chalcéd. — (11) S. Bernard. — (12) Sermon sur l'unité de l'Eglise. — (13) Tu es pastor ovium. princeps apostolorum; tibi traditæ sunt claves regni cælorum. (Antienne des 1res vêpres de la fête de S. Pierre.)